

Arrondissement de Mont de Marsan
Canton de Haute Lande Armagnac

MAIRIE D'ESCOURCE

3 place de la Mairie

40210 Escource

☎ 05 58 04 20 06

📠 05 58 04 21 19

✉ mairie@escource.fr

Séance du 26 septembre 2016

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 14 (dont 1 procuration)

Date de Convocation : 21/09/2016

L'an deux mil seize le vingt-six septembre 2016 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.

Présents tous les conseillers municipaux en exercice : Mesdames et Messieurs SABIN Patrick, DEDIEU Emmanuelle, RABY André, DUBOS Pierre-Alain, BERTRAND Frédéric, M. DIEDA Jean-Claude EDALITI Nathalie, CHAPERON Valérie, DANTHEZ Virginie, JULIEN Geneviève, BRUSTIS Anne-Laure, DROUHAULT Robert, BAUDRY Philippe et KNITTEL Paulette.

Absents et excusés : DUFOURCQ Jean-Pascal,

Procurations : DUFOURCQ Jean-Pascal, procuration à Mme DEDIEU Emmanuelle

M. RABY André a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le maire, Patrick SABIN, ouvre la séance à 18 h 30

Le compte rendu du conseil municipal du 24 août 2016 est adopté à l'unanimité et visé par tous.

Monsieur le Maire propose, à la demande de la Trésorerie

- d'annuler le point N° 6 à l'ordre du jour, DM n°1 au budget annexe « Lotissement Capcos » car elle ne s'avère pas nécessaire,
- de rattacher une délibération au CM du 24 Aout 2016, autorisant l'achat et signature pour l'acquisition de matériel voirie « aux enchères » à la Salle des Ventes Gascogne Enchères,
- d'effectuer une DM n° 2 au budget Commune afin de pouvoir prendre en charge l'acquisition de matériel complémentaire pour équiper la cuisine, à l'opération d'équipement 1003, ainsi que prendre en charge l'acquisition de matériel en salle des ventes « Gascogne Enchères » à l'opération 1023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour du Conseil municipal.

Objet : Annulation du point n° 6 à l'ordre du jour :

DM n°1 au budget annexe « Lotissement Capcos » car elle ne s'avère pas nécessaire,

Objet : Rattachement d'une délibération au CM du 24 Aout 2016

Monsieur le Maire, pour une raison de prix de ventre de matériel d'occasion très avantageux, sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'acquérir du matériel d'entretien de voirie lors de ventes aux enchères en salle des ventes à « Gascogne Enchères » Cap de Pin 40210 Escource.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à acquérir aux enchères du matériel d'occasion à la salle de ventes « Gascogne Enchères » Cap de Pin 40210 Escource,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à une acquisition,

Fixe un plafond autorisé à 25000€.

Objet : Budget COMMUNE – Décision modificative n°2

Afin de pouvoir prendre en charge l'acquisition de matériel complémentaire pour équiper la cuisine, à l'opération d'équipement 1003, ainsi que prendre en charge l'acquisition de matériel en salle des ventes « Gascogne Enchères » à l'opération 1023, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative N° 2 du budget de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **approuve** la décision modificative suivante
- **autorise** Monsieur le Maire à acquérir à la salle des ventes le matériel : Balayeuse de voirie

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
OP 2010	2312	25000€			
OP 1003	2158		8000€		
OP 1023	21571		17000€		

Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition de Madame Céline BORDENAVE

Considérant que la convention de mise à disposition de Mme Céline BORDENAVE par la Communauté de Communes de la Haute Lande représentée par son président, Jean-Louis PEDEUBOY est venue à expiration et qu'il convient de la renouveler,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à renouveler la convention de Madame Céline Bordenave.

La présente convention prend effet à compter du 01/11/2016 pour une durée de 1 an.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Objet : Renouvellement du contrat de la Secrétaire de Mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise le renouvellement du Contrat d'engagement de Mme Longuesserre pour une durée totale n'excédant pas 6 ans

Objet : création d'un emploi temporaire à temps non complet d'Adjoint territorial d'animation pour les activités scolaires et périscolaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire à temps non complet (inférieur à 17 h30 / semaine), d'agent d'animation pour les activités scolaires et périscolaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De créer un emploi temporaire à temps non complet (inférieur à 17 h30 / semaine), d'Adjoint territorial d'animation pour les activités scolaires et périscolaires
- De recruter par voie de contrat à durée déterminée « Fonction Publique Territoriale, article 3-3, 4^{ème} « Emplois inférieurs à 17h30 par semaine pour les Communes de moins de 1000 habitants)
- De fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 340 Maj 321 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial 2^{ème} classe,
- De charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant, aux articles prévus à ces effets.

Objet : Recrutement d'un animateur TAP pour la durée de l'année scolaire 2016-2016 (Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 art 3-3, 4^{ème})

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de recruter un Adjoint d'animation pour les activités scolaires et périscolaires année scolaire 2016/2017

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De recruter Mme Etcheverria Sandrine, du 1^{er} octobre 2016 au 7 juillet 2017, au grade d'Adjoint d'animation territorial 2^{ème} Classe, Cat C ;
- Mme Etcheverria Sandrine est recrutée selon un Contrat à Durée Déterminée de droit public, à temps non complet (8 h hebdomadaire), établi en application des dispositions de l'article 3-3, 4^{ème} de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 « Emplois inférieurs à 17h30 par semaine pour les Communes de moins de 1000 habitants »
- De fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 340 Maj 321 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire du grade d'Adjoint d'animation territorial 2^{ème} classe,
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches liées à ce recrutement

OBJET : Extension de la médiathèque :

Plan de financement prévisionnel du projet de travaux et de réaménagement, avec création d'espaces jeux et d'animation sociale.

~ ANNULE et REMPLACE la délibération 2016 – 054 ~

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la modification à apporter au plan de financement global prévisionnel qui ne peut faire figurer l'emprunt CAF à 0%, et présente le nouveau plan de financement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE POUR UN MONTANT GLOBAL DE 628 000,00 € HT				
PARTENAIRES	MONTANT HT SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT HT DE LA SUBVENTION	TAUX DE SUBVENTION / MONTANT GLOBAL
DRAC	555 000.00	45 %	249 750.00	39.77 %
REGION	555 000.00	20 %	111 000.00	17.68 %
CAF	283 050.00	25 %	70 762.50	11.27 %
DEPARTEMENT	555 000.00	12,61%	70 000.00	11.15 %
TOTAL SUBVENTION			501 512.50	79,86 %
FONDS PROPRES / montant global			126 487.50	20.14 %
TOTAL PROJET			628 000.00	100 %

Autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions,

Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires se rapportant à ces demandes.

Objet : DM n°1 Lotissement Capcos II

.....**ANNULEE**.....

Objet : Création d'un emploi permanent d'Adjoint d'Animation Territorial Principal 2^{ème} Classe au tableau des effectifs de la Commune pour avancement de grade.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du Tableau 2016 de proposition d'avancement de grade, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'Adjoint d'Animation Territorial Principal 2^{ème} classe au tableau des effectifs de la Commune.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de créer un poste permanent d'Adjoint d'Animation Territorial Principal 2^{ème} Classe, échelle territoriale 5, échelon 7, indice brut 375 indice majoré 346, pour avancement de grade.
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 32 heures.
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Objet : Création d'un emploi permanent de catégorie C d'Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2^{ème} Classe au tableau des effectifs de la Commune pour intégration directe de la filière culturelle.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison des projets d'évolution et d'extension de la Médiathèque d'Escource, de la nécessité de changement de filière de l'agent responsable du poste, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2^{ème} classe au tableau des effectifs de la Commune pour intégration directe d'un agent.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de créer un poste permanent d'Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2^{ème} Classe, échelle territoriale 5, échelon 7, indice brut 375 majoré 346, pour intégration directe.
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 32 heures.
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES



**Prochain conseil le Mardi 8 novembre 2016 à 18 h 30.
Séance levée à 20 h 30**